



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 14 janvier 2014 à 18h30, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire : Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 : Madame Francine Labelle-Girard
Conseiller #2 : Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 : Monsieur Stéphane Roy
Conseiller #4 : Monsieur Patrick Dubois
Conseiller #5 :
Conseiller #6 : Madame Nathalie Boissé

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Directrice générale,
secrétaire-trésorière et greffière : Madame Caroline Lalonde

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire, l'assemblée est reconnue valablement constituée.

Une dizaine de citoyens assistent à la séance spéciale d'adoption du budget 2014.

Le maire, Monsieur Michel Plourde, ouvre la séance à 18h30 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé. Il avise le conseil de même que les personnes présentes que, tel que requis par l'article 956 du *Code municipal*, les délibérations du conseil et la période de questions portent exclusivement sur le budget.

01-2014 – Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par madame Francine Labelle-Girard et résolu à l'unanimité de procéder à l'ouverture de cette séance spéciale concernant le budget 2014.

BUDGET 2014

Explications, discussions sommaires portant exclusivement sur le budget préparé et déposé à la présente assemblée.

02-2014 – Adoption du budget 2014

Il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que le budget pour l'exercice financier 2014 soit adopté tel que proposé et résumé tel qu'indiqué ci-dessous :

REVENUS	
Revenus de taxes foncières	2 257 114,00
Autres revenus de taxes	1 322 104,00
Revenus de source locale	834 206,00
En lieux de taxes	33 000,00
Transferts inconditionnels	491 900,00

Transferts/subventions conditionnels	482 470,00
Appropriation de surplus	75 000,00
TOTAL	5 495 794,00
DÉPENSES	
Administration générale	786 220,00
Sécurité publique	665 264,00
Transport routier	1 854 847,00
Hygiène du milieu	1 059 247,00
Aménagement et urbanisme	246 991,00
Loisirs & culture	453 809,0
Remboursement de la dette	316 117,00
SOUS TOTAL	5 382 495,00
Immobilisations	
Administration	10 000,00
Sécurité publique	25 000,00
Transports	25 000,00
Hygiène du milieu	24 200,00
Urbanisme & Développement	13 500,00
Loisirs	10 000,00
Affectations	5 599,00
SOUS TOTAL	113 299,00
Appropriation de réserve	0
TOTAL	5 495 794,00

Soit un taux de la taxe foncière de 1,0172 \$ du 100 \$ d'évaluation.

03-2014 - Levée de l'assemblée

Il est proposé à 19h00, par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Francine Labelle-Girard et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée.

X _____
Michel Plourde, maire

X _____
Caroline Lalonde, directrice générale
Secrétaire-trésorière et greffière

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 14 janvier 2014 à 19h00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire :	Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 :	Madame Francine Labelle-Girard
Conseiller #2 :	Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 :	Monsieur Stéphane Roy
Conseiller #4 :	Monsieur Patrick Dubois
Conseiller #5 :	
Conseiller #6 :	Madame Nathalie Boissé

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Directrice générale,
secrétaire-trésorière et greffière : Madame Caroline Lalonde

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire, l'assemblée est reconnue valablement constituée.

PRIÈRE D'OUVERTURE

Ouverture de la séance

04-2014 – Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en modifiant l'année « 2013 » au point 10 par l'année « 2014 », tout en considérant un varia ouvert.

ADMINISTRATION

05-2014-Adoption du règlement d'imposition pour l'exercice financier 2014

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que le projet de règlement 134-2014 intitulé « **Règlement d'imposition pour l'exercice financier 2014** » soit et est adopté tel que soumis lors de l'assemblée spéciale tenue le 14 janvier 2014 avec l'avis de motion requis par la Loi.

Que l'avis public requis par la Loi soit donné en conséquence.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Bernard Laroche : demande des précisions sur les augmentations de taux sur les services, ainsi que le taux foncier. Parle d'une augmentation de 5% plutôt que le 2% annoncé quand on prend en considération les services attachés à divers immeubles. Se questionne sur la capacité de payer des citoyens.

Monsieur Claude Allison : pont du chemin Craig. Remise d'une pétition contenant plus de 200 noms au maire relativement à ce dossier. Demande à rencontrer le ministère du Transport pour

savoir quelle est la position exacte du ministère à ce sujet. Demande la réouverture complète du pont du chemin Craig avec ses deux voies.

Visite du préventionniste dans l'entreprise de monsieur Allison. Il veut obtenir des précisions sur le rôle et les pouvoirs du préventionniste de la municipalité. Fait le rapprochement entre un agent d'assurance et le préventionniste qui doit maintenant effectuer des inspections au niveau sécurité dans la municipalité.

06-2014-Révision des factures de Bell

Il est proposé par madame Francine Labelle Girard, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité qu'une vérification périodique des factures de Bell ait lieu et que le compte de téléphone relatif à l'étang Burbank soit transféré au nom de cet organisme.

07-2014-Adoption de la liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté unanimement d'accepter la liste des comptes à payer et que l'on procède à leur paiement.

08-2014-Resserrement du suivi et de la procédure relativement aux taxes impayées ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a pour près de 500 000,00\$ en comptes de taxes impayées ;

CONSIDÉRANT le grand nombre de compte de taxes échu depuis 3 ans ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intention de la municipalité d'assurer un resserrement au niveau du suivi du paiement des comptes de taxes ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne, et résolu unanimement que la directrice-générale soit autorisée à resserrer le suivi relativement aux comptes de taxes impayées et qu'elle puisse entreprendre des procédures de saisis de biens mobiliers auprès des citoyens ayant des soldes approchant le délai de prescription civile de 3 ans.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le conseiller Patrick Dubois donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption un règlement relatif à la révision du *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*, énonçant les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique ainsi que les règles déontologiques devant guider les membres du conseil, pour être adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues aux articles 10 et 11 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), copie d'un projet de Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est jointe en annexe du présent avis.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT VISANT LE FINANCEMENT D'UNE ÉTUDE SUR LE GARAGE MUNICIPAL ET DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE

Le conseiller Stéphane Roy donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption un règlement d'emprunt relatif au financement d'une étude sur le garage municipal et la réalisation de divers travaux de voirie, pour être adopté.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LA COLLECTE ET L'ENTREPOSAGE DE BIENS SUIVANT UNE EXPULSION

La conseillère Nathalie Boissé donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour l'adoption d'un règlement concernant la collecte et l'entreposage de biens par la municipalité suivant l'expulsion d'un citoyen ou d'un commerce hors de son logement ou local d'affaires.

09-2014 - Renouvellement des cours de karaté pour la saison d'hiver 2014 (14 février au 18 avril 2014) ;

CONSIDÉRANT la popularité des cours de karaté offerts par la ville de Danville ;

CONSIDÉRANT que les coûts nécessaires à la tenue de ces cours sont de 60\$ par heures de cours donné ;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville poursuive son offre de cours de karaté, selon la même grille tarifaire que celle proposée à l'automne 2013.

10-2014-Centre récréatif d'Asbestos – Autorisation de signer l'acte de cautionnement ;

ATTENDU QUE la ville de Danville cautionne le 1/3 d'un prêt de 300 000,00\$ qui a été octroyé au Centre récréatif d'Asbestos et garanti par une hypothèque publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Richmond le 15 août 2002 sous le numéro 227 712 ;

ATTENDU QUE le Centre récréatif d'Asbestos désire procéder au remplacement de certains équipements, notamment : les tapis dans les vestiaires et dans le corridor qui mène à la patinoire, le système de chauffage des estrades et le système d'éclairage de la patinoire ;

ATTENDU QUE le coût estimé des travaux projeté est de 50 000,00\$;

ATTENDU QUE le remplacement de ces équipements est rendu nécessaire, car ceux-ci ont atteint leur durée de vie utile ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt du Centre récréatif d'Asbestos de procéder au remplacement de ces équipements afin de pouvoir s'assurer de livrer un service selon les normes et standards usuels du milieu ;

ATTENDU QU'en date du 30 avril 2013, le solde hypothécaire résiduel qui est cautionné par la Ville de Danville est de 202 000,00\$;

ATTENDU QUE le Centre récréatif d'Asbestos demande à la ville de Danville de rouvrir l'hypothèque actuellement cautionnée par la ville afin que le coût des travaux envisagés soit financé à même cette hypothèque ;

ATTENDU QUE le fait de financer ces travaux par le biais de l'hypothèque cautionnée par la ville de Danville n'aura pas pour conséquence d'augmenter le fardeau financier de la ville de Danville ;

ATTENDU QUE le 3 juillet 2013, l'ancien conseil de ville avait adopté la résolution 300-2013 acceptant que la municipalité cautionne le coût des travaux via son refinancement à même le prêt déjà cautionné par la ville de Danville et la ville d'Asbestos ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, appuyé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que le Centre récréatif d'Asbestos puisse financer le coût des travaux de revitalisation des équipements de l'aréna à même le prêt garanti par acte hypothécaire cautionné par la ville de Danville et que le maire, monsieur Michel Plourde, et la directrice générale, madame Caroline Lalonde, soient autorisés à signer l'acte de cautionnement hypothécaire soumis par la Caisse Desjardins des Métaux Blancs.

11-2014-Projet de demande de modification de la signalisation sur les routes appartenant au ministère du Transport afin d'afficher « Danville » sur certains panneaux ;

CONSIDÉRANT que Danville est le premier village-relais au Québec et que le siège social de la Fédération des Villages-relais du Québec se trouve à Danville ;

CONSIDÉRANT que la Fédération des Villages-relais du Québec relève du ministère du Transport du Québec ;

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs des Villages-relais du Québec est d'informer les automobilistes de l'existence de services de restauration, station-service, remorquage et hébergement, entre autre, afin de leur permettre de se reposer lors de long déplacements en automobile ;

CONSIDÉRANT que pour assurer le succès et la pérennité de la mission des Villages-relais du Québec, il y a lieu d'instaurer un affichage routier adéquat pour informer les automobilistes de la proximité d'un Village-relais sur leur trajet ;

CONSIDÉRANT que l'affichage annonçant la ville de Danville est limité sur les autoroutes 20, 55 et 955, ainsi que sur les routes 116, 143 et qu'il est inexistant sur la route 255 et que la signalisation annonçant le statut de Village-relais de la municipalité est affiché uniquement aux entrées du territoire, soit, en moyenne, à 2 km du cœur du village ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que monsieur Michel Plourde, maire, soit mandaté afin de présenter le projet suivant de modification de l'affichage routier aux différents intervenants concernés :

Modifications proposées par Danville :

Signalisation « Danville, Village-relais »

- Autoroute 20 Est et Ouest, sortie 200 à la jonction de l'autoroute 955 Sud ;
- Autoroute 20, Est et Ouest à la jonction de la route 255 Sud;
- Autoroute 955 Sud, à St-Albert, à la jonction de la rue Principale du village de St-Albert ;
- Intersection principale du centre du village de St-Albert, en direction de Warwick;
- Route non-numérotée reliant St-Albert et Warwick, à la jonction de la route 116 Ouest;
- Route 116 Ouest à la sortie de Victoriaville;
- Route 116 Est à la jonction des routes 143 et 116;
- Autoroute 55 Nord et Sud à la jonction de la route 116 Est;

Ces modifications ne touchent pas l'affichage d'autres villes et impliquent uniquement que le ministère du Transport du Québec ajoute de l'affichage pour annoncer Danville comme « Village-relais », lesquelles modifications pourraient débiter par l'ajout d'une indication à cet effet sur l'affiche située à la sortie de l'autoroute 55 à la jonction de la route 116 Est.

Panneaux de sortie sur les autoroutes

Les panneaux de sortie du ministère du Transport indiquent les localités les plus à proximité de l'autoroute. Ces panneaux indiquent aussi, parfois, des municipalités d'importances qui ne sont pas nécessairement à proximité de l'autoroute, mais dont le chemin le plus à proximité pour se rendre à destination est la route avec qui fait jonction avec la sortie de l'autoroute. Finalement, le ministère du Transport préconise un maximum de trois (3) localités sur les panneaux verts de sortie, bien qu'il soit courant de constater la présence de quatre (4) noms. Il arrive même parfois qu'on retrouve 5 localités, en outre sur l'autoroute 20 à la jonction des routes 161 et 955.

Il serait donc proposé d'apporter les modifications suivantes :

Autoroute 55 versus Danville

À la hauteur de la sortie 88, i.e. à la jonction de la route 116, il y a trois (3) noms indiqués en direction Sud :

- Acton Vale
- Asbestos
- Richmond

À la hauteur de la sortie 88, i.e. à la jonction de la route 116, il y a quatre (4) noms indiqués en direction Nord :

- Acton Vale
- Asbestos
- Richmond
- Victoriaville

Cette jonction est un bon exemple de ce que nous décrivons plus haut. En effet :

- En direction Sud :

1. On respecte la limite souhaitable de trois (3) localités;

2. La localité de Richmond est indiquée car elle est la localité immédiatement à proximité;
3. Acton-Vale et Asbestos sont les deux (2) localités à proximité qui sont « Villes centres » des deux (2) MRC limitrophes à la MRC du Val St-François (que l'autoroute traverse à cet endroit). Acton-Vale est directement lié à l'autoroute via la route 116. Asbestos n'est pas directement reliée via la route 116, mais il s'agit quand même du plus court chemin lorsqu'on circule en direction Sud de l'autoroute, pour s'y rendre.
4. Durham-Sud, l'autre localité la plus à proximité de l'autoroute sur la route 55, n'est pas indiqué. Elle est cependant indiquée sur le panneau de la sortie de la route reliant le village d'Ulverstone avec l'autoroute 55.

Conclusion : Le MTQ pourrait ajouter la localité de Danville comme quatrième nom sur les deux (2) affiches verte d'annonce de la sortie 88, en direction Sud. Elle serait la 4^e localité sur l'affiche. Ceci est une pratique passablement courante au MTQ.

- En direction Nord :

1. On ajoute une quatrième (4^e) localité sur l'affiche, Victoriaville. Le principe d'afficher une ville d'importance est appliqué ici. En effet, à partir de Sherbrooke, le chemin le plus court pour aller à Victoriaville est la route 116 Est. Toutefois, à partir de Drummondville, on emprunte d'ordinaire, la route 122 ou l'autoroute 20 Est jusqu'à l'une des 3 sorties possible pour s'y rendre. L'ajout de Victoriaville est donc pleinement logique;
2. La localité de Richmond est indiquée car elle est la localité immédiatement à proximité;
3. La localité d'Acton-Vale est directement liée à l'autoroute via la route 116. Elle est la Ville centre de la MRC d'Acton, limitrophe à la MRC du Val St-François. L'itinéraire le plus court pour se rendre à Acton Vale à partir de l'autoroute 55 est en empruntant cette sortie. Finalement, Acton-Vale est un village relais
4. En direction Nord de l'autoroute 55, toutefois, particulièrement à partir de Windsor, Sherbrooke et Magog, cette sortie ne représente le chemin le plus court à utiliser pour se rendre à Asbestos. La sortie à la jonction de la route 249 vis à vis Windsor, représente le plus court itinéraire. De plus, St-Grégoire de Greenlay a été retiré de l'affiche suite à la fusion entre cette localité et Windsor.
5. Danville et Durham-Sud pourrait être ajouté. Danville est cependant une localité plus importante que Durham-sud. D'autant plus que, Durham-sud sera automatiquement croisé par le fait d'avoir indiqué Acton-Vale. Par contre, en retirant le nom d'Asbestos à cet endroit (voir paragraphe précédent) pour l'inscrire à la sortie vis-à-vis Windsor, le trafic n'est pas automatiquement orienté vers Danville. Or, Danville est la principale localité de la MRC Des Sources liée directement par la 116, à partir de l'autoroute 55. Danville est aussi un village relais.

Conclusion : Le MTQ pourrait remplacer la localité d'Asbestos par la localité de Danville sur les deux (2) affiches verte d'annonce de la sortie 88, en direction Nord.

Le nom d'Asbestos pourrait être ajouté sur l'affiche de la sortie 71N, en direction Nord. Les villages de St-Georges de Windsor et de St-Claude de Windsor seraient avantagés par une telle signalisation.

12-2014-Offre d'achat terrain Minçavi ;

ATTENDU QUE la municipalité désire acquérir de nouveaux terrains afin de promouvoir le développement résidentiel sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité est intéressée à acheter l'ensemble des terrains en zone blanche détenue par Minçavi Inc. ;

ATTENDU QUE la municipalité devrait financer cet achat via un règlement d'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'organisation du territoire (MAMROT) ;

ATTENDU QUE les procédures pour l'obtention d'un règlement d'emprunt par la municipalité peuvent prendre jusqu'à 6 mois ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que la municipalité fasse une offre d'achat à Minçavi Inc. d'un montant de 150 000,00\$ pour l'ensemble des terrains zonés blancs tel que soumis par le notaire

Serge Chagnon dans diverses correspondances avec la municipalité, le tout conditionnellement à ce que la municipalité obtienne l'aval du MAMROT au niveau du financement pour cet achat.

AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT D'EMPRUNT POUR FINANCIER L'ACHAT ET AUTRE FRAIS CONNEXE DES TERRAINS APPARTENANT À MINÇAVIE INC.

Le conseiller Patrick Dubois donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption un règlement d'emprunt pour financer l'achat et autres frais connexes des terrains appartenant à Minçavi Inc.

13-2014-Adoption de l'horloge comme logo commercial de Danville ;

ATTENDU que la Ville de Danville utilise habituellement ses armoiries sur ses correspondances et documents officiels ;

ATTENDU que la Ville de Danville possède également un logo représentant l'horloge MacLeay qui est parfois utilisé pour la représenter ;

ATTENDU qu'il est de la volonté du Conseil de se doter d'une image plus commerciale dans ses communications ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et résolu à l'unanimité que la Ville de Danville utilise dorénavant le logo de l'horloge MacLeay comme logo commercial, les armoiries demeurant l'image de la municipalité sur les documents officiels et correspondances.

14-2014-Nomination d'un maire suppléant ;

Il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que monsieur Jean-Guy Dionne soit nommé maire suppléant pour les quatre premiers mois de l'année 2014, soit du 1^{er} janvier au 30 avril 2014.

15-2014-Sapins de Noël - Remerciement et compensation pour électricité ;

ATTENDU que trois citoyens ont acceptés que la Ville de Danville installe des sapins de Noël sur leur terrain pour la période des fêtes ;

ATTENDU que les décorations lumineuses des sapins installés ont été branchées sur les résidences de ces citoyens ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité qu'une indemnité de 15\$ soit octroyée à titre de compensation pour les trois citoyens ayant acceptés que la municipalité utilisent leur électricité pour illuminer ses sapins de Noël et qu'une lettre de remerciement leur soit envoyée, de même qu'aux Viandes Laroche, avec l'indemnité compensatrice, le cas échéant.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Roger Blanchet : question sur la vision de la municipalité relativement à l'acquisition des terres de Minçavie (1986) Inc. La ville sera-t-elle promoteur du projet de développement domiciliaire ?

Monsieur Bernard Laroche : terrain Minçavie (1986) Inc. Est-ce qu'il y aura une condition relativement aux tests de sol dans l'offre d'achat.

Question sur le délai de récupération des taxes municipales. Pourquoi attendre 3 ans avant de démarrer les procédures de collection des taxes ?

Budget prévu pour les travaux effectués sur l'horloge de Danville ?

Sapin sur la route 116 à côté de la station d'épuration. Quand enlèvera-t-on les sapins restants ?

Monsieur Shad Parenteau : inquiétude sur la zone commerciale qu'il pourrait y avoir sur le futur secteur des terrains de Minçavie.

Mise à jour du calendrier des assemblées sur le site web de la municipalité. Déficience au niveau du site web et de sa structure.

Madame Marie-Soleil Comeau : terrain de Minçavie, pas avant le mois de mai ?

Piscine de Danville. Demande de subvention pour la réfection de la piscine. Travaux l'été prochain ? Est-ce que la piscine sera ouverte pour l'OTJ été ?

TRAVAUX PUBLICS

16-2014-Adoption du plan pour les projets et études de voirie 2014

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics a déposé au Conseil une programmation de l'ensemble des études, projets de construction et projets réalisés dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et contributions du Québec (TECQ) ;

ATTENDU QUE cette programmation respecte les discussions antérieures entre le directeur des travaux publics et le Conseil ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité, que la programmation des travaux et études de voirie 2014 annexée aux présentes soit acceptée telle que présentée.

17-2014-Projet 2^e, 3^e avenue et pine prévue pour 2015 (avis aux citoyens)

ATTENDU QUE le projet de bouclage des 2^e et 3^e Avenues ainsi que de la rue Pine ne peuvent être réalisés en 2014, faute de budget ;

ATTENDU QU'au cours de l'année 2014, la municipalité de Danville effectuera une nouvelle programmation pour le programme TECH 2014-2017 ;

ATTENDU QU'il est de l'intention de la municipalité d'intégrer ce projet dans la programmation 2014-2017 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que les citoyens du secteur soient avisé que les travaux de bouclages attendu pour 2014 seraient plutôt réalisés à compter de 2015.

18-2014-Mandat pour l'élaboration d'un plan d'intervention (TECQ 2014-2017) (EXP)

ATTENDU QUE la programmation 2010-2013 du programme TECQ s'est terminée à la fin 2013 ;

ATTENDU QU'une nouvelle programmation 2014-2017 débute cette année et que dans le cadre du nouveau programme TECQ, la Ville de Danville doit élaborer un plan d'intervention pour l'ensemble de son territoire ;

ATTENDU QUE depuis de nombreuses années, la municipalité de Danville fait affaire avec la firme d'ingénierie EXP Inc. qui connaît très bien le réseau d'aqueduc et d'égouts de la municipalité ;

ATTENDU QUE le coût du contrat pour l'élaboration d'un plan d'intervention dans le cadre du programme TECQ 2014-2017 sera inférieur à 25 000\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité de confier le mandat d'élaboration d'un plan d'intervention pour le programme TECQ 2014-2017 à la firme d'ingénierie EXP Inc.

19-2014-Mandat pour l'étude du bâtiment et de la conduite souterraine au 29-31, rue du Carmel ; (EXP)

ATTENDU QUE la municipalité veut s'assurer de l'intégrité de la conduite souterraine située sous l'immeuble portant l'adresse civique 29-31, rue du Carmel ;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà mandaté la firme EXP Inc. dans le passé afin d'évaluer la structure générale de l'immeuble situé au-dessus de la conduite à expertiser ;

ATTENDU QUE le présent mandat est une continuité des études précédemment réalisées dans ce dossier ;

ATTENDU QUE le coût du contrat pour l'étude du bâtiment et de la conduite souterraine au 29-31, rue du Carmel sera inférieur à 25 000\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par madame Nathalie Boissé et résolu à l'unanimité de confier le mandat d'étude de l'intégrité du bâtiment et de la conduite sise au 29-31, rue du Carmel à la firme d'ingénierie EXP Inc.

20-2014-Mandat pour l'étude de comparaison d'un nouveau bâtiment ou de restauration du bâtiment existant au garage municipal ; (Sur invitation)

ATTENDU QUE les installations du garage municipal de Danville ont besoin d'une réfection majeure ;

ATTENDU QUE le Conseil de ville veut savoir s'il serait moins coûteux de construire un nouveau garage plutôt que de rénover et améliorer le garage existant ;

ATTENDU QUE le Conseil de ville désire obtenir un avis externe avant de se prononcer sur l'avenir du garage municipal ;

ATTENDU QUE la valeur du contrat accordée pour cette étude se situe autour de 25 000\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Stéphane Roy et résolu à l'unanimité de procéder à un appel d'offre pour l'attribution du mandat d'étude comparant les coûts de construction d'un nouveau bâtiment versus les coûts de restauration du bâtiment existant au garage municipal.

21-2014-Mandat pour le mesurage des bouts dans les étangs aérés ;

ATTENDU QUE la Ville de Danville doit procéder au mesurage des boues dans ses étangs aérés en 2014 ;

ATTENDU QUE le Conseil de ville veut diversifier les firmes d'ingénieries avec lesquelles elle fait habituellement affaire à l'usine de filtration et à l'usine d'épuration des eaux usées ;

ATTENDU QUE le coût du contrat pour le mesurage des bouts dans les étangs aérés est estimé à environ 5 000\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que le contrat soit accordé sur invitation et que les firmes ESA et Enviro-conseil soient invités à soumissionner pour la réalisation de ce mandat.

22-2014-Mandat pour le suivi de l'étude des travaux à effectués sur le barrage Denison ;

CONSIDÉRANT les obligations de la municipalité découlant des ententes inter-municipales, et du contrat de bail signé entre monsieur Kirk Robinson et la ville de Danville à l'automne 2010 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de ville aura besoin du support d'une firme externe pour la suite du dossier et l'élaboration d'un plan et échancier des travaux à effectuer sur le barrage du lac Denison ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Patrick Dubois et résolu à l'unanimité que la directrice générale soit autorisée à octroyer un mandat d'un montant maximal de 2000\$ pour effectuer le suivi de l'étude du barrage du Lac Denison.

23-2014-Enveloppe budgétaire de 3000\$ pour des services discrétionnaires d'ingénierie avec EXP ;

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics a parfois des mandats urgents à accorder suivant le bris de certaines installations de la municipalité ;

ATTENDU QUE les firmes d'ingénierie sont peu enclines à accepter de nouveaux mandats sans garantie que les coûts soient autorisés par le Conseil de ville ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité qu'un montant de 3 000\$ soit préautorisé auprès de la firme EXP Inc. afin de permettre au directeur des travaux publics d'obtenir une assistance immédiate en cas de besoin, le tout conditionnellement à ce que ce dernier assure un suivi des sommes facturées à même cette enveloppe.

24-2014-Mandat pour la préparation des plans et devis pour appel d'offre pour la réfection de la station de pompage PP-02

ATTENDU QUE dans le cadre du programme TECQ, la municipalité de Danville procédera à la réfection de la station de pompage PP-02 ;

ATTENDU QUE la municipalité a besoin de plans et devis pour relativement à ce projet ;

ATTENDU QUE l'ampleur du mandat pour l'élaboration des plans et devis pour la réfection de la station de pompage PP-02 ne nécessite pas que la municipalité procède par appel d'offre public ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Stéphane Roy et résolu à l'unanimité que la municipalité confie le mandat de préparation des plans et devis pour l'appel d'offre pour la réfection de la station de pompage PP-02 à la firme EXP Inc.

25-2014-Mandat pour la préparation des plans et devis pour appel d'offre pour la réfection de la station de pompage PP-03

ATTENDU QUE dans le cadre du programme TECQ, la municipalité de Danville procédera à la réfection de la station de pompage PP-03 ;

ATTENDU QUE la municipalité a besoin de plans et devis pour relativement à ce projet ;

ATTENDU QUE l'ampleur du mandat pour l'élaboration des plans et devis pour la réfection de la station de pompage PP-03 ne nécessite pas que la municipalité procède par invitation ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et résolu à l'unanimité que la municipalité confie à la firme EXP Inc. le mandat de préparation des plans et devis pour la réfection de la station de pompage PP-03.

25-1-2014-Mandat pour la préparation des plans et devis pour appel d'offre pour la réfection de la station de pompage PP-01

ATTENDU QUE dans le cadre du programme TECQ, la municipalité de Danville procédera à la réfection de la station de pompage PP-01 ;

ATTENDU QUE la municipalité a besoin de plans et devis pour relativement à ce projet ;

ATTENDU QUE l'ampleur du mandat pour l'élaboration des plans et devis pour la réfection de la station de pompage PP-01 ne nécessite pas que la municipalité procède par invitation ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Patrick Dubois et résolu à l'unanimité que la municipalité confie à la firme EXP Inc. le mandat de préparation des plans et devis pour la réfection de la station de pompage PP-01.

26-2014-Signature de la lettre d'entente 2013-4 ;

CONSIDÉRANT que la direction générale et les représentants syndicaux se sont entendus sur une lettre d'entente venant modifier certaines clauses de la convention collectives ;

CONSIDÉRANT que les employés syndicaux ont eu l'occasion de se prononcer sur le contenu de cette lettre d'entente et que celui-ci a été accepté à la majorité par les employés présents lors du vote ;

CONSIDÉRANT que la direction générale recommande au Conseil de ville de procéder à la signature de la lettre d'entente 2013-4 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et résolu à l'unanimité que le maire et la directrice-générale soient autorisés à entériner l'entente intervenu avec les employés syndiqués de la ville de Danville.

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC

Monsieur Bernard Laroche : Mgr Thibault. Réfection de la façade latérale. Est-ce qu'on va bâtir du neuf par-dessus du vieux.

Modification numéro civique sur la rue Montcalm. Où en est le dossier ?

Monsieur Georges Demers : motoneige sur le chemin Demers. Modification du tracé l'an prochain. Vérification auprès du Club.

Monsieur Shad Parenteau : chenille sur le trottoir. Pas de déneigement au coin du bistro. Vérification avec le comité de la voirie et monsieur Stéphane Roy.

DEMANDES DIVERSES

27-2014-Demande de modification de la résolution 047-2013 - Déblayage des trottoirs;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que la résolution 047-2013 soit maintenu dans son intégrité et qu'en conséquence, seuls les trottoirs y étant mentionnés soient déneigés par la municipalité.

28-2014-Chevaliers de Colomb – Appui financier collecte de sang du 7 mars 2014;

Il est proposé par madame Francine Labelle Girard, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité d'octroyer une somme de 200\$ aux Chevaliers de Colomb pour la collecte de sang qu'ils organisent le 7 mars 2014.

29-2014-Chevaliers de Colomb – Permission pour la tenue de la fête au village 2014;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté unanimement que les demandes suivantes des Chevaliers de Colomb de Danville soient acceptées par la municipalité, à savoir :

- L'utilisation du terrain de balle du vendredi 29 août au samedi 31 août dans le cadre de la tenue de leur Fête au village annuelle ;
- La fermeture de la portion de la 1^{ère} avenue située entre les rues Ste-Augustine et St-Gérard ;
- Un soutien technique similaire à celui offert lors de la Fête au village 2013 par la ville de Danville.

30-2014-Cours de natation – demande d'adhésion à une entente intermunicipale avec Warwick;

CONSIDÉRANT le nombre restreint de résidents de Danville utilisant les services de la piscine municipale de Warwick ;

CONSIDÉRANT que la ville d'Asbestos offre un service de piscine municipale sur son territoire ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité, que la demande d'adhésion à une entente intermunicipale avec la ville de Warwick soit refusée, mais que des démarches soient entreprises afin d'améliorer l'accès des citoyens de Danville aux cours de natations offerts à la piscine municipales d'Asbestos, notamment en effectuant une demande afin d'augmenter la température de l'eau, l'offre de cours de piscine et le fonctionnement des inscriptions, notamment en demandant à ce que des places soient réservées aux citoyens de Danville.

31-2014-Chambre de commerce de Danville – Demande de commandite pour le souper reconnaissance;

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité qu'une somme de 500\$ soit octroyée à la Chambre de commerce de Danville pour l'organisation du souper reconnaissance de ses membres, le tout considérant que cette activité a lieu à tous les deux ans.

32-2014-Carnaval des glaces - Appui financier pour relancer le Carnaval ;

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité qu'un montant de 1250\$ en argent soit octroyé au Carnaval des glaces pour les aider à relancer l'activité cette année, et qu'un support technique en temps d'homme de la municipalité soit également offert jusqu'à concurrence de 1250\$.

33-2014-Carnaval des glaces - Publicité dans Les Actualités

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que la municipalité achète une publicité de format carte d'affaire au montant de 88\$ plus taxes dans Les Actualités, afin d'annoncer la tenue du Carnaval des glaces sur le territoire.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Bernard Laroche : adhésion entente inter municipale avec Warwick. 4 familles, 10 enfants qui doivent aller à Warwick pour les cours de natation. Manifeste son mécontentement face au refus du conseil d'adhérer à une entente inter municipale avec Warwick.

TOUR DE TABLE DES ÉLUS

Nathalie Boissé : Carnaval des glaces. Dernière semaine de janvier et première semaine de février. Rencontre vita-source pour la première fois le 27 janvier. Service de Transbestos pour le transport adapté et le transport collectif. Dépliant disponible à l'Hôtel de ville. Offre d'un citoyen pour refaire le revêtement de plancher de la maison des jeunes gratuitement.

Stéphane Roy : dernier mois assez occupé au niveau de la préparation budgétaire spécifiquement au niveau de la voirie et planification programme TECH. D'ici la fin du mois, première rencontre avec le comité agro. Comité consultatif agricole de la MRC délégation d'un membre du comité agro de Danville. Réunion avec l'aréna la semaine prochaine.

Jean-Guy Dionne : objectif de vision à long terme au niveau de la planification des travaux à effectuer dans la municipalité. Rencontre cette semaine avec le comité de corridor vert.

Francine Labelle Girard : Corporation de développement économique de Danville. Réunion avec les membres et réunion avec le conseil de ville et prochaine rencontre cette semaine. Rencontre avec l'OMH la semaine prochaine.

Patrick Dubois : travail terrain sur certains dossiers avec la direction générale. Réunion avec corridor vert la semaine prochaine. Préparation budgétaire très prenante dans les dernières semaines. Politique de travail des cadres. Première rencontre de la politique familiale qui a eu lieu avant les fêtes.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

34-2014-Ajournement au 22 janvier

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois que la présente séance soit ajournée au 22 janvier 2014.

X _____
Michel Plourde, maire

X _____
Caroline Lalonde, directrice générale
Secrétaire-trésorière et greffière

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.